FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

# AVENANT N°2
# Règlement du Championnat de France Superbike 2015

## ARTICLE 1 - DEFINITION

**- Trophée PIRELLI**
Le Trophée de France 600 PIRELLI est interdit aux pilotes qui, dans les cinq années précédentes, étaient classés dans les cinq premiers des Championnats de France Supersport ou Superbike.

Un titre de vainqueur du Trophée de France 600 PIRELLI **Jeunes** sera attribué.

Le Trophée de France 600 PIRELLI Jeunes est destiné à faciliter l'accession des **jeunes** pilotes au Championnat d'Europe Superstock 600. Il est réservé aux pilotes nés à partir du 1er janvier 1993 ayant 15 ans révolus le jour de la première épreuve ou de l'épreuve où ils sont admis en tant que Wild Card.

L'attribution des deux Wild-Cards 600 Superstock pour la Manche Française du Championnat du Monde Superbike sera effectuée en fonction du classement du Trophée de France 600 PIRELLI Jeunes. Les droits d'engagement et pneumatiques sont uniquement offerts sur la dernière épreuve du Championnat d'Europe 600 Superstock.

Un pilote issu du Trophée de France 600 PIRELLI Jeunes, choisi par la FFM, se verra attribuer une aide de 4500 € minimum pour participer en 2016 soit au Championnat d'Europe Superstock 600, soit au Championnat de France dans les catégories Supersport Evo ou Superbike pour autant qu'il utilise des pneus PIRELLI. Ce choix sera sans appel.

Afin de permettre à des pilotes souhaitant intégrer le Championnat de France Superbike, mais n'ayant pas accès par manque de palmarès ou de moyens aux catégories Supersport ou Superbike, la participation aux épreuves du Trophée PIRELLI 600 est également ouverte aux pilotes nés avant le 1er janvier 1993, pour autant :

~~- qu'ils n'aient pas été classés dans les 20 premiers au classement général, et qu'ils ne se soient pas classés mieux que 11e lors d'une épreuve, en catégorie Supersport ou Superbike au cours des cinq années précédentes.~~

- qu'ils n'aient pas été classés dans un Championnat d'Europe sauf (125 cc).

Tous les cas non prévus seront tranchés par la CNV qui restera souveraine quant à l'engagement des pilotes qu'elle estimerait correspondre ou ne pas correspondre à l'esprit de cette disposition.

L'attribution des wild-cards pour le Championnat d'Europe Superstock 600cc, des primes d'arrivée et des aides financières reste exclusivement réservée aux pilotes nés à partir du 1er janvier **1993**.

Un titre de vainqueur du Trophée de France 600 PIRELLI Scratch sera attribué si celui-ci est différent du Trophée PIRELLI 600.

*Paris, le 5 mars 2015*

Pour tout renseignement : **Secrétariat Vitesse - Direction des Sports et de la Réglementation**
Tél : 01.49.23.77.07 - Fax : 01.49.23.77.23 - e-mail : dsavart@ffmoto.com